



Championnats du monde en salle de World Athletics Belgrade 22 Système de qualification et Minima

Règles d'engagement

- Épreuves individuelles¹
- Chaque Fédération membre sera autorisée à participer avec un maximum de deux athlètes qualifiés (trois dans le cas d'une Invitation privilégiée - *wild card*) dans chaque épreuve, sous réserve des dispositions ci-dessous.
 - Un troisième athlète qualifié (un quatrième dans le cas d'une Invitation privilégiée) peut être engagé comme réserve.
- Relais
- Aucun minima n'est requis et chaque Fédération membre pourra inscrire une équipe de huit athlètes au maximum dans chaque épreuve.
- Athlètes non qualifiés
- Les Fédérations membres qui n'ont **pas d'athlète masculin et/ou féminin qualifié** (éligible via les Minima) dans une épreuve donnée peuvent inscrire un athlète masculin non qualifié OU une athlète féminine non qualifiée dans une épreuve de course à pied (sauf le 800m).
 - Dans des cas exceptionnels et comme convenu par les Délégués techniques, l'engagement d'athlètes non qualifiés pour le 800m, le saut en longueur, le triple saut et le lancer du poids peut être accepté. Les engagements doivent être soumis à World Athletics (teamservices@worldathletics.org) au plus tard le **1^{er} mars 2022**.
 - Si le **pays hôte** n'a pas d'athlète qualifié dans une épreuve, il peut inscrire un athlète sans qu'il soit tenu compte des Minima (sauf pour les épreuves combinées). Pour les concours et le 800m, les engagements sont à la discrétion des Délégués techniques et doivent être soumis à World Athletics (teamservices@worldathletics.org) au plus tard le **1^{er} mars 2022**.
- Conditions d'âge
- | | |
|--------------|--|
| Athlètes U20 | Tout athlète âgé de 18 ou 19 ans au 31 décembre 2022 (né en 2004 ou 2003) peut concourir dans n'importe quelle épreuve. |
| Athlètes U18 | Tout athlète âgé de 16 ou 17 ans au 31 décembre 2022 (né en 2006 ou 2005) peut participer à toutes les épreuves, à l'exception du lancer du poids. |
- Les athlètes âgés de moins de 16 ans au 31 décembre 2022 (nés en 2007 ou après) ne peuvent prendre part à aucune épreuve.

Système de qualification

- Athlètes individuels²
- Peuvent se qualifier de l'une des trois façons suivantes :
- En réalisant les Minima lors de la période de qualification conformément aux conditions détaillées ci-dessous.
 - Par Invitation privilégiée obtenue sur le Circuit mondial en salle
 - Le vainqueur individuel de chaque épreuve du Circuit mondial en salle 2021 et 2022 sera automatiquement qualifié pour les Championnats du monde en salle de World Athletics par Invitation privilégiée.
 - La Fédération membre du vainqueur du Circuit mondial en salle pourra, en dernier ressort, choisir d'engager ou non l'athlète en fonction de ses propres critères ou de son système de qualification.

¹ À l'exception des épreuves combinées, qui sont abordées dans la partie consacrée au système de qualification

² À l'exception des épreuves combinées



- Si une Fédération membre a trois athlètes qualifiés, tous les trois seront autorisés à participer.
- En vertu de leur Classement mondial publié le 9 mars 2022 pour compléter, le cas échéant, le nombre cible d'athlètes dans chaque épreuve et une fois que des places ont été attribuées aux athlètes non qualifiés acceptés.

Qualification dans les Épreuves combinées

- 12 athlètes seront invités à participer à l'**heptathlon** et au **pentathlon** comme suit :
 - Le vainqueur du Challenge des épreuves combinées 2021
 - Les cinq meilleurs athlètes selon les Listes des meilleures performances en plein air de 2021 (au 31 décembre 2021), dans la limite de 1 au maximum par pays
 - Les cinq meilleurs athlètes selon les Listes des meilleures performances en salle 2022 (au 1^{er} mars 2022)
 - un athlète qui peut être invité sur décision de World Athletics
- Au total, pas plus de deux athlètes masculins et deux athlètes féminines d'une même Fédération membre seront invités. En cas de refus ou d'annulation, les invitations seront émises aux athlètes suivants dans les mêmes Listes aux mêmes conditions que celles mentionnées ci-dessus.

Athlètes qualifiés par le Classement mondial

- Après la fin de la période de qualification et le dépôt des Engagements définitifs, World Athletics évaluera, pour chaque épreuve (à l'exception des relais et des épreuves combinées), le nombre d'athlètes engagés au regard des critères suivants :
 - La qualification par minima
 - La qualification par Invitation privilégiée
 - Les athlètes non qualifiés dont l'engagement a été accepté (y compris le pays hôte)
- Dans les épreuves où le nombre cible d'engagements (voir ci-dessous) n'a pas été atteint, World Athletics invitera les athlètes occupant la meilleure place suivante au Classement mondial (sur la base du classement arrêté au 9 mars) afin d'atteindre le nombre cible établi tout en respectant le quota maximum par Fédération membre par épreuve.

***N.B.:** Afin d'identifier de manière proactive les athlètes qui seraient disponibles pour participer aux Championnats du monde en salle et donc de faciliter le processus d'invitation, il est demandé aux FM d'indiquer à World Athletics le nom de tous les athlètes figurant au Classement mondial au 31 décembre 2021 qui envisagent de ne pas participer aux Championnats du monde en salle même s'ils étaient qualifiés.*

- En cas de refus ou d'annulation, les invitations seront émises au prochain athlète qualifiable, à la seule et exclusive discrétion de World Athletics.
- En cas d'égalité, celles-ci seront départagées en faveur de l'athlète ayant obtenu le meilleur Score de performance.
- Les invitations seront envoyées par courrier électronique à l'adresse électronique officielle de la Fédération membre (xxx@mf.worldathletics.org) et les réponses seront attendues dans les 24 heures, sans quoi l'invitation sera considérée comme refusée et l'athlète classé suivant sera invité.
- Quand cela s'avère nécessaire, des modifications aux Engagements définitifs seront effectuées directement par World Athletics



NOMBRE CIBLE D'ATHLÈTES/ÉQUIPES PAR ÉPREUVE

Le nombre cible d'athlètes/équipes par épreuve sera le suivant :

Épreuve	Nombre cible
60m	56
400m	30
800m	18
1500m	18
3000m (hommes)	24
3000m (femmes) – finale directe	15
60m haies	48
Saut en hauteur, saut à la perche	12
Saut en longueur, triple saut, lancer du poids	16
Épreuves combinées	12
Relais	Sans objet

MINIMA ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les Minima ont été approuvés par le Conseil comme suit :

Femmes			Hommes	
En salle	En plein air	Épreuve	En salle	En plein air
7"30	11"15 ¹	60m	6"63	10"10 ⁴
52"90	51"00	400m	46"50	45"00
2'01"50	1'58"00	800m	1'46"70	1'44"00
4'09"00 / 4'28"50 ²	4'02"00	1500m	3'39"00 3'55"00 ²	3'33"00
8'49"00	8'30"00 / 14'50"00 ³	3000m	7'50"00	7'40"00 / 13'10"00 ³
8"16	12"85 ⁴	60m haies	7"70	13"40 ⁵
Pas de minima		Relais 4x400	Pas de minima	
1"97		Saut en hauteur	2"34	
4"75		Saut à la perche	5"81	
6"80		Saut en longueur	8"22	
14"30		Triple saut	17"10	
18"30		Lancer du poids	21"10	
1 : 100m 2 : 1 mile 3 : 5 000m 4 : 100m haies 5 : 110m haies				



CONDITIONS DE VALIDITÉ DES PERFORMANCES

- Les performances doivent être réalisées pendant la période de qualification du 1^{er} janvier 2021 au 7 mars 2022, sauf pour les épreuves combinées.
- Les performances doivent être réalisées lors de **compétitions organisées ou autorisées par World Athletics**, ses Associations continentales ou ses Fédérations nationales membres. Ainsi, les performances réalisées lors de compétitions universitaires ou scolaires doivent être certifiées par la Fédération nationale du pays dans lequel la compétition s'est tenue.
- Les résultats doivent être obtenus lors de compétitions officielles organisées **conformément aux Règles de World Athletics**.
- Les performances réalisées lors d'**épreuves mixtes sur piste** ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la Règle 9 des Règles techniques, les performances réalisées sur 5000m peuvent être acceptées s'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes de l'un ou des deux sexes en compétition pour justifier la tenue de courses séparées et si aucun athlète d'un sexe n'a donné le rythme ou fourni d'assistance à un/des athlète(s) de l'autre sexe dans des circonstances et conditions spécifiques (voir RT9).
- Les **performances par vent favorable** ne seront pas acceptées.
- Les **performances chronométrées manuellement** dans le 60m, 100m, 400m, 800m, 60m haies et 100m/110m haies ne seront pas acceptées.
- Pour les courses de 400m et plus, les performances réalisées sur des **pistes surdimensionnées** NE SERONT PAS acceptées.